Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213502024-20260708-2026070806-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE de LA NOË BLANCHE
35470

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 08 juillet à 19 heures 30,

Le Conseil municipal de la commune de La Noë-Blanche dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Frédéric MARTIN, Maire.**

Date de convocation : 01/07/2026

PRESENTS	F. MARTIN, S. AUBRY, J. LIBEAU, A. BRIEUC, L. ADVIS GAETE, M. AUBRY, A. BILY, R. DECOUT, S. FOULON, P. LEGAY, V. LEGENDRE, N. MONVOISIN, F. NOURRY
ABSENTS EXCUSES	T. LUCO, E. BLIN
ABSENTS	
PROCURATION	T. LUCO à F. MARTIN

Nombre de conseillers	Points
En exercice	15
Présents	13
Votants	14

Mme AUBRY Sophie a été élue secrétaire de séance.

6 ■ Finances – Subvention exceptionnelle aux Syndicat des Jeunes Agriculteurs d'Ille-et-Vilaine pour la fête départementale de l'agriculture à Bain-de-Bretagne en 2026.

Le week-end des 5 et 6 septembre 2026, les Jeunes Agriculteurs d'Ille-et-Vilaine organisent la fête départementale de l'agriculture à Bain-de-Bretagne.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité par les organisateurs pour envisager une participation finançière et matérielle.

Pour la partie matérielle, la commune va mettre à disposition des organisateurs : des chaises, des tables, des barrières et 4 barnums

Le restaurant scolaire va aussi confectionner un plat facturé 6 € la part pour environ 70 bénévoles le jeudi 3 septembre.

Pour la partie financière, les discussions ont abouti à la répartition suivante :

- Une subvention à hauteur de 1 000 €
- L'acquisition d'un encart publicitaire d'une page A5 dans « le guide des visiteurs » pour un montant de 700€ TTC pour mettre en avant la restauration scolaire municipale en régie.

Soit une participation totale de la commune de 1 700 €.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213502024-20260708-2026070806-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
14	0	0

- de valider la subvention de 1 000 € aux Jeunes Agriculteurs d'Ille-et-Vilaine
- de valider le prêt de matériel et la fourniture d'un repas pour les bénévoles le 3 septembre 2026
- de valider l'acquisition d'un encart publicitaire

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Sophie AUBRY

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Frédéric MARTIN